

Liste des servitudes d'utilité publique

NATURE DE LA SERVITUDE	REFERENCE JURIDIQUE	LOCALISATION	ACTE INSTITUANT LA SERVITUDE	IMPLICATION	SERVICE COMPETENT
Protection des monuments historiques	Art. L.621-27 du code du patrimoine	Château des cèdres 4, rue de l'Eglise partie et communs du petit château 2bis et 2ter rue de la Fontaine J.Valjean	Inscrit à l'inventaire des M.H. le 17/12/76 Inscrit à l'inventaire des M.H. le 03/04/84	Accord de l'architecte des Bâtiments de France pour : Les modifications apportées à l'immeuble classé ou inscrit Les modifications apportées au mode d'utilisation du sol et aux constructions dans un rayon de 500 m autour de l'immeuble classé ou inscrit	Direction des Affaires Culturelles Agence des Bâtiments de France en Seine Saint-Denis
Protection des bois et forêts soumis au régime forestier	Art. L 151.1 à L.151.6 du Code Forestier (Articles abrogés par Décret du 20/06/2003)	Forêt de Bondy Forêt des Ormes	Décret du 26/09/1969 Décret du 01/01/1979		Office National des Forêts
Servitudes aéronautiques de dégagement autour des aérodromes civils et militaires	Art. L281.1 - R.241.1 à R.243.3 du Code de l'Aviation civile	Paris - Chelles le Pin	AP du 10/01/1990	Limitation des hauteurs des constructions (inscrites au plan joint)	Aéroport de Paris
Plan de prévention des risques naturels	Art. 16 de la loi du 2/2/95 Décret du 05/10/95	Voir plan	AP du 16/12/1986 AP du 18/04/1995	Consultation obligatoire d'un bureau spécialisé pour toute occupation du sol	Commune
Protection des installations sportives	Art. 41 et 42 de la loi 84.610 du 16/07/1984 Décret 86.884 du 14/3/86 article L.312-3 du code du sport	Voir plan		Autorisation de la personne publique qui a subventionné l'équipement (au moins 20% de la dépense subventionnable) pour toute modification	Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
Servitudes relatives à de l'établissement des canalisations de transport et distribution de gaz	Art R.555-30 b) du code de l'environnement	Voir plan	AP du 16/12/16	Limitation de la capacité des établissements recevant du public et de la hauteur des constructions	Société GRTGAZ